

nr. d' *Vereldoverindekte* le 5.12.89. 39275

Groeven Nicolas alix Robert
7.1.6e

AD

ADM

selon l'usage du pays
Bruxelles
2-24
mari, veuve, nés de meuble de la veuve

17.11.18. *Merckem (ed.) (judem?)*
L. *W. Stalderien* 18.11.18. *Homble 1109. (R.D.)*
C. *1030* *7555 (P.D.) (Rig. + 3. P.A.)*

Jugement rendu le 23.6.18.
Bruxelles.

transcrit *Van de Walle - chaussée de*
piéris, Lurmes, Chaussée de chemin, a. 10. dem.
à placer monument funéraire sur tombe (21-8-20)

L. 12698 du 28-8-20 à *Van de Walle*: envoie
prescriptions qui se rapportent au placement de monuments
funéraires.

Van de Walle le 19.9.20: donne mesures du monument
funéraire

L. Colonel Massart, Service des munitions, Chaussée
d'Essen, Dismunde le 18-9-20 dem. placement
d'une pierre tombale.

L. 13220 du 29-9-20 au L. Colonel Massart.
aucune décision ne peut être prise en ce moment.
attendent instructions du Ministère.

L. 13154 *le 10.10.20* de H. 10.20: autorise
placement des monuments dont question
dans 20.8.13154

S. 1315 H du 25.9.20 à M du i. tranon demande
relative au plac^{ent} de monuments qui n'ont pas
les dimensions fixées par la Ch. S^m. Propose
d'en autoriser le placem^{ent} si en blâmes
et inscriptions se donnent lieu à aucune
critique.

S. III le 5.6.22 env. F.R.

Mdnic 2/40866 du 26.3.24 en cou^{se} g^{ed}. (E).